

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

---

**15 janvier 2018  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 27 février 2018**

**Etaient présents :**

**Collège A**

M. Yvon BERLAND
M. Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

**Collège B**

M. Christophe DEMARQUE
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

**Collège « BIATSS »**

Mme Isabelle DE SAINTE-MARIE
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

**Collège Usagers**

M. Anthony MEZOUAR
Mme Margaux RAVEU
M. Yannis NADJI
Mme Alice GUILLEMAIN
M. Hugo PIERSON
M. Rémy PERRAD

**Personnalités Extérieures**

M. Xavier CACHARD
M. Younis HERMES

**Etaient représentés :**

Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme MERCIER
Mme Sabine ROPARS	A donné pouvoir à M. GARCENOT
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Mme MERCIER
Mme ML ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Mme TEISSIER
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à M. AGRESTI
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. AGRESTI

**Etait absent sans représentation : 4**

**34 membres présents ou représentés**

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Membres invités**

Monsieur Bruant	Madame de Barnier
Madame Mouret	Monsieur Berton
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti

**Le Président** ouvre la séance à 15h30.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants du conseil d'administration.

Il leur donne la parole afin qu'ils se présentent :

Monsieur Yanis NADJI, élu Interasso étudiant en géographie,  
Madame Alice GUILLEMAIN, élue Interasso étudiante en Médecine,  
Monsieur Anthony MEZOUAR, élu Interasso étudiant en Médecine,  
Madame Margaux RAVEU, élue Interasso étudiante en Droit,  
Monsieur Hugo PIERSON, élu UNEF étudiant en Histoire,  
Monsieur Rémy PERRAD, élu Uni étudiant en Droit

### **I / Capacité d'accueil – entrée en premier cycle**

**Le Président** indique que ce sujet a été abordé en CFVU le vendredi 12 janvier dernier.

**Monsieur Demarque** fait lecture de la déclaration suivante :

#### **«Déclaration CGT-SUD-FSU-UNEF**

Les élu(e)s FERC SUP CGT, Sud Education, FSU et UNEF au Conseil d'Administration de l'université d'Aix-Marseille, réunis ce jour, réaffirment leur attachement au libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur public et regrettent les nouvelles modalités choisies pour l'organiser.

Alors que la loi « relative à l'orientation et à la réussite des étudiants » n'a pas encore été adoptée par le Parlement, le ministère oblige l'université à mettre en place une réforme dans le flou et l'urgence au détriment de ses autres missions.

Les universités ont à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre. C'est là tout le sens de leur mission. Mais pour atteindre cet objectif, il leur faut des moyens que le ministère ne fournit pas en totalité depuis des années.

On conçoit mal comment l'établissement pourrait mettre en place, sans moyens adéquats et dans un délai très court, un accompagnement personnalisé des étudiants.

Afin de continuer à défendre le service public universitaire français, les élu(e)s FERC SUP CGT, Sud Education et FSU du Conseil d'Administration de l'université d'Aix-Marseille demandent de refuser de mettre en place cette réforme de l'accès à l'université et interpellent le ministère pour que soient accordés aux universités les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer leurs missions.

Nous appelons les Conseils des autres établissements à adopter cette position qui nous apparaît la seule responsable en cette période d'incertitude législative. »

**Madame de Sainte-Marie** souhaite que les votes qui vont suivre, se déroulent à bulletin secret.

**Le Président** précise qu'il est demandé aux universités de renseigner les capacités d'accueil sur la plateforme consacrée à cet effet avant le 17 janvier prochain afin de permettre aux étudiants de l'académie de s'inscrire à l'université.

Il souligne que fixer les capacités d'accueil a été un travail important réalisé par les doyens et leurs équipes ainsi que par le VP formation.

Le point de départ de la réflexion a été les capacités en vigueur à la rentrée universitaire 2016/2017. Il précise qu'il n'est pas envisagé de les diminuer ; à contrario, quand cela sera possible, sans demande de moyens supplémentaires, les capacités d'accueil seront rehaussées.

Il indique que la première colonne dans le tableau proposé fait apparaître les capacités d'accueil sans augmentation de moyens. Pour les filières en tension, les capacités pourront être augmentées tout autant que des moyens supplémentaires seront mis à disposition, ce qui correspond à la seconde colonne.

Cette réforme doit permettre un accompagnement plus adapté des étudiants en fonction de leurs besoins ce qui va nécessairement impliquer des moyens supplémentaires

**Le Président** insiste sur le fait qu'il est uniquement demandé au Rectorat les moyens nécessaires pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.

**Monsieur Bruant** tient à exprimer l'attention toute particulière de Monsieur le Recteur envers le travail important réalisé au sein de l'université pour mettre en œuvre cette réflexion sur les capacités d'accueil. Il est important de mesurer les enjeux et veiller à ce que les choix proposés soient pertinents. C'est le seul élément qui guide le dialogue organisé entre le rectorat et l'établissement pour le vote de ces capacités. Il insiste sur le fait que le Rectorat veillera à accueillir les étudiants dans des conditions favorables à la rentrée 2018.

**Monsieur Paul** rappelle que ces capacités d'accueil doivent être saisies sur la plateforme «ParcourSup» avant le 17 janvier au soir.

Il précise qu'il est ce jour uniquement question des capacités, et non des attendus, qui pourront être votés au sein des instances de l'université jusqu'au 06 mars.

S'agissant de la méthodologie adoptée pour déterminer les capacités d'accueil elle se décompose en trois points :

- dans certaines filières il est proposé que les capacités soient calculées sur la moyenne des trois années précédentes,
- pour certaines autres filières l'idée est d'augmenter les capacités si la filière permet d'absorber cette augmentation sans moyen complémentaire,
- et dans un troisième temps il est prévu d'envisager deux scénarii :
  - o reconduire l'existant pour l'année à venir,
  - o demander des augmentations de capacités d'accueil pour les filières en tension pour autant que cette augmentation soit accompagnée par le Rectorat.

Le soutien du Rectorat pourra intervenir de deux manières différentes :

- une enveloppe de moyens en termes de support,
- et une seconde enveloppe en terme d'heures complémentaires.

Il décrit les tableaux communiqués aux membres.

Pour conclure, il précise que la CFVU s'est exprimée par 34 voix pour et 4 voix contre.

**Monsieur Gimenez** aimerait que le conseil d'administration se prononce sur un nombre décent d'étudiants qu'il est possible d'accepter dans un TD de première année. Selon lui, il manque une colonne qui définirait le nombre d'étudiants maximal composant un groupe de TD.

**Le Président** répond qu'il ne va pas être possible de se prononcer sur ce point qui varie en fonction des filières. C'est une réflexion qui devrait intervenir au niveau des composantes.

**Madame Tir** aimerait avoir confirmation que des moyens supplémentaires vont être attribués à l'université pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme au sein de l'établissement. Il lui semble difficile de voter un point sans avoir la certitude que les engagements vont être respectés.

**Monsieur Paul** précise qu'il est proposé de voter les deux scénarii, à savoir sans moyens complémentaires et avec moyens supplémentaires. En fonction de l'arbitrage pris par le Rectorat, et en fonction du dialogue entre le Rectorat et l'université un des deux scénarii sera mise en œuvre.

**Madame Tir** demande si certaines universités ont refusé d'adopter leurs capacités d'accueil.

**Le Président** répond qu'un grand nombre d'universités auront la même démarche qu'AMU. Seule l'université de Paris I a refusé de voter les capacités.

**Madame de Sainte-Marie** demande si cela signifie que les étudiants n'auront pas la possibilité de s'inscrire sur Paris I.

**Le Président** confirme.

**Monsieur Bruant** précise que le Ministère a dégagé 13 millions d'euros de crédits pour faire face à l'augmentation des capacités d'accueil des universités. Il mentionne que vont être comparées les capacités qui existent aujourd'hui dans les établissements, avec les moyens présents aujourd'hui, et les propositions faites par les universités pour la prochaine rentrée. L'Etat attribuera des moyens supplémentaires conditionnés par les capacités supplémentaires évoquées par les établissements.

**Madame de Sainte-Marie** demande ce qui se passerait si une université ne saisisait pas ses capacités d'accueil dans ParcoursSup.

**Monsieur Bruant** répond que le texte prévoit que les capacités d'accueil sont fixées par le Recteur sur proposition de l'établissement. Donc si le Recteur constate le défaut de capacités proposées par l'établissement, il peut le cas échéant établir lui-même des propositions.

Il insiste sur le fait que si les capacités ne sont pas affichées, les étudiants seront en difficulté pour s'inscrire : déficit d'information, incapacité de formuler des vœux dans de bonnes conditions, méconnaissance des chances d'être accueilli dans la filière sollicitée ...

**Monsieur Pierson** fait remarquer que de plus en plus d'étudiants s'inscrivent dans l'enseignement supérieur mais que les moyens des établissements n'augmentent pas en conséquence.

Il pense que le fait de calculer les moyennes d'effectifs sur les trois dernières années est problématique car c'est contourner le problème. L'augmentation des candidats va continuer, et les capacités d'accueil vont stagner.

Il souligne aussi que dans les tableaux communiqués, certaines capacités d'accueil diminuent, comme par exemple en ALLSH ou à la FEG.

**Monsieur Paul** assure que pour les faculté d'ALLSH et de Sciences, les capacités proposées sont supérieures à la moyenne calculée.

**Monsieur Pierson** déplore qu'il y ait un vote unique sur les tableaux. Il aurait souhaité voter d'une part sur les tableaux sans moyens supplémentaires et d'autre part avec moyens supplémentaires.

Il pense que la solution retenue sera probablement celle sans moyen et il ne souhaite pas s'engager sur des mesures dont il n'est pas certain.

**Le président** répond que les tableaux vont être votés dans leur ensemble. Par contre il est évident que si l'établissement n'a pas les moyens demandés en regard de l'augmentation proposée, il ne sera pas possible pour l'établissement de mettre en œuvre la proposition avec moyens. Sans moyens accordés chacun prendra ses responsabilités. Cette proposition est conforme avec celle sur laquelle le Président s'est entendu avec le Recteur.

**Monsieur Reljic** concernant la PACES note une augmentation sans demande de moyens.

**Monsieur Paul** rappelle que la PACES est une formation particulière car jusqu'à présent elle est contrainte à des capacités limitatives fixées à 2045 nouveaux inscrits.

**Le Président** insiste sur le fait qu'une étude réalisée sur les filières indique que 40% en moyenne des étudiants ne se présentent pas ou uniquement pour partie aux examens. Cela signifie que les capacités d'accueil deviennent très rapidement obsolètes.

**Madame Tir** note que des moyens supplémentaires vont intervenir afin de « soulager » la charge des enseignants. Elle demande ce qu'il en est pour la charge supportée par les personnels BIATSS.

**Monsieur Paul** répond que seuls ont été évalués les moyens d'enseignements supplémentaires.

**Monsieur Agresti** précise qu'aujourd'hui l'instance est appelée à voter sur les capacités d'accueil afin que les étudiants puissent s'inscrire. Il ajoute qu'un travail conséquent a été amorcé au sein des composantes pour mettre en œuvre cet accompagnement. Les coûts induits par ce dispositif, notamment l'impact sur les personnels BIATSS mais aussi les impacts organisationnels pour les structures afin d'absorber ces mesures d'accompagnement sont en cours d'évaluation au sein des composantes.

**Madame Tir** souhaite que les équipes qui sont sur le terrain soient rassurées par le vote qui va avoir lieu ce jour en mentionnant les moyens supplémentaires qui vont être alloués à l'université.

**Madame de Sainte-Marie** note que ces capacités d'accueil doivent être saisies pour mercredi dans le logiciel consacré. Elle souhaite savoir quelle colonne va être retenue pour implémenter la plateforme.

**Monsieur Paul** répond que sans réponse du Rectorat le choix fait consiste à saisir les capacités d'accueil sans augmentation de capacités.

**Madame de Sainte-Marie** au regard des parcours significatifs comme LEA Anglais-Japonais note que les effectifs évoluent graduellement de 67 à 94 puis 127, soit 27 usagers de plus chaque année. Il est proposé de conserver en fourchette basse une capacité identique et de l'augmenter en cas de moyens supplémentaires à hauteur de 146, soit moins que l'augmentation de 27 étudiants proposée sur les autres années. Elle s'interroge face à l'afflux de demandes supplémentaires, et demande comment l'université aurait répondu à cette demande sans les moyens proposés aujourd'hui.

**Monsieur Gilles** répond que 14 supports d'ATER sont accordés chaque année par l'université et que leur affectation est fléchée en fonction des besoins. Cette année la

demande d'un support pérenne est cruciale car les enseignants du second degré sont sollicités au maximum de leurs possibilités.

Il indique également qu'il existe une difficulté relative au vivier de professeur de japonais. Cette contrainte est compensée par les ATERS qui permettent donc de faire face à la charge de travail, mais selon lui la situation reste fragile.

**Madame de Sainte-Marie** fait remarquer que parfois il a été pris en compte la moyenne des trois années et non le nombre d'inscrits sur la dernière année. Cela peut entraîner un différentiel important. C'est le cas par exemple en psychologie : 1006 capacités d'accueil sont inscrites au lieu de 1024.

Enfin, elle déplore que les membres de la CFVU aient reçu le document trois heures avant la tenue de la séance, et que les membres du conseil d'administration l'aient reçu vendredi 12 à 18H40. Elle rappelle que les membres du conseil d'administration ne sont pas censés travailler le week-end.

**Madame de Sainte-Marie** demande pourquoi le portail sociologie philosophie sciences de l'éducation, science du langage fait apparaître 200 capacités supplémentaires.

**Monsieur Paul** indique que dès lors que les capacités ont pu être augmentée cela a été fait. Combien même il n'y aurait pas de moyens supplémentaires.

**Madame de Sainte-Marie** déplore des capacités identiques à l'an dernier et sans projection de moyens supplémentaires.

**Monsieur Paul** ajoute que les moyens supplémentaires distribués par le Rectorat ne sont pas infinis. Il a fallu prendre en compte cette contrainte.

**Monsieur Nadji** se félicite vivement de l'augmentation de moyens spécifiques qui seraient alloués. C'est un point de départ qui prend en charge l'augmentation des étudiants à laquelle l'établissement va devoir faire face à la rentrée. Il est également favorable au texte proposé qui permettra une augmentation des capacités d'accueil. Il souhaite que l'établissement continue d'insister auprès du Rectorat pour l'augmentation de ces dernières.

**Monsieur Pierson** pour revenir à la non présentation des étudiants aux examens mentionne que cette difficulté s'explique parfois par une mauvaise orientation, mais aussi parce que les conditions d'études sont parfois difficiles. Il rappelle que pour pouvoir financer ses études un étudiant sur deux est salarié.

Il ne comprend pas comment ce chiffre peut être relié aux capacités d'accueil.

Pour répondre à Interasso sur la question des moyens complémentaires, il pense qu'il y a peu de chances que ces moyens soient obtenus. Il invite donc à voter sur la deuxième colonne.

Il s'interroge sur la nature du texte qui va être soumis au vote.

**Monsieur Paul** répond que c'est un engagement de l'établissement et du Rectorat qui viendra abonder les actions que l'établissement souhaite mettre en œuvre.

**Monsieur Bruant** précise que la seconde colonne correspond aux moyens supplémentaires demandés par l'établissement. Le Rectorat arbitrera ensuite pour faire les choix les plus efficaces en faveur des étudiants.

**Monsieur Garcenot** est surpris de constater que depuis le début du débat, à aucun moment l'augmentation des effectifs n'a été un sujet.

Il note que la première colonne correspond à la capacité de l'université, telle qu'elle le juge, de pouvoir accepter en son sein et dans des conditions décentes un certain nombre d'étudiants.

La plupart des filières de mention de licence constate une augmentation significative des étudiants. Il déplore que l'établissement ne se soit pas intéressé à une tendance qui aurait permis d'avoir des projections d'effectifs.

L'établissement a la volonté d'accueillir un maximum d'étudiants mais doit faire face à un problème de budget.

Il note, pour l'année universitaire 2017/2018, 4251 étudiants inscrits en ALLSH et une capacité d'accueil de 5148 prévue pour la rentrée à venir. Cela fait beaucoup d'étudiants à absorber.

Il pense qu'il y a un problème politique que son organisation dénonce.

Mécaniquement s'il prend par exemple la faculté des sciences du sport, filière en tension, il y avait 591 étudiants inscrits en 2016/2017. Or une projection basée sur une tendance indique que les chiffres vont avoisiner les 610 demandes. Cela signifie que des étudiants ne pourront pas intégrer cette formation.

Monsieur Garcenot s'interroge sur la capacité de l'établissement à accueillir les étudiants s'il n'en a pas d'ores et déjà les moyens.

Il attend les attendus, la façon dont vont être traités les dossiers ... la précipitation fait que ce n'est pas un travail juste et équitable pour les étudiants.

Pour terminer il fait remarquer que la faculté de droit et science politique n'est plus une filière en tension car les chiffres proposés évoquent des fourchettes basses.

**Monsieur Agresti** répond que pour déterminer s'il s'agit d'une filière en tension il faut savoir de quoi on parle. Pour le droit on sait que la filière reste globalement en tension notamment au niveau du taux d'encadrement. Il précise que ce calcul prend également en compte les conditions dans lesquelles la faculté va accueillir ces étudiants. S'il fallait retenir les conditions idéales pour le droit, il faudrait réduire de 20% les chiffres indiqués dans le document.

Les chiffres communiqués sont des chiffres raisonnables afin de ne pas aggraver les conditions de travail des personnels BIATSS et des personnels enseignants-chercheurs mais aussi en ayant en tête que nous souhaitons accueillir le maximum d'étudiants possible.

Il faut aussi prendre en compte les potentialités des étudiants devenus des professionnels de trouver une voie. On aurait pu augmenter de façon sensible des filières dans lesquelles la pression n'est pas forte sans se poser la question de l'avenir des étudiants.

**Monsieur Nadji** soutient l'engagement de l'université et du Rectorat sous réserve des attendus. Il estime que les attendus doivent être correctement communiqués aux lycéens pour leur orientation. De plus les attendus doivent être élaborés de façon réaliste au regard du niveau et des capacités exigées au sein des différentes composantes de l'université.

**Le Président** propose de passer au vote afin de délibérer sur les capacités d'accueil qui seront saisies dans Parcoursup.

Votants : 34

Oui : 21

Non : 8

Blancs : 5

**Le Président** invite à voter le texte d'engagement conjoint Université et Rectorat relatif à l'augmentation des capacités d'accueil:

Votants : 34

Oui : 33

Non :

Blancs : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Fait à Marseille, le 15 février 2018

  
Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

